



VALOIS ENVIRONNEMENT

**19 rue du Buisson Saint André
60440 Péroy les Gombries
valois.environnement@orange.fr
<http://valoisenvironnement.org>**

Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 février 2018

Les membres de l'association VALOIS-ENVIRONNEMENT se sont réunis à la maison des associations de Péroy les Gombries, samedi 17 février, 9 h 30, sur convocation du Président, par courrier électronique du 16 Janvier 2018.

18 personnes étaient présentes ; la feuille de présence a été signée par chaque membre au moment de son entrée en séance, (jointe). 9 pouvoirs ont été présentés, vérifiés et pris en compte, (joints).

En outre, quatre adhérents se sont excusés sans donner de pouvoir.

La séance a débuté à 9 h 45.

Le Président, Monsieur Gabino SANTOS, remercie les personnes présentes et note qu'elles sont plus nombreuses que l'an passé. Après comptage des pouvoirs reçus et des personnes présentes il est constaté que le quorum est atteint.

Il expose immédiatement la situation du projet « Écopôle » (réouverture de carrière suivie d'un comblement par centre d'enfouissement technique) :

• Si le maire de Péroy les Gombries, le 30 juin 2017, a essuyé un cuisant échec devant le Conseil d'Etat en tentant de faire annuler le jugement de la cour d'appel administrative de Douai annulant la révision de son PLU (information qu'il n'a pas jugé bon de communiquer à ses administrés), s'il n'a toujours pas lancé une nouvelle rédaction de son PLU, c'est qu'il attend la publication du Schéma de Cohérence Territoriale pour la révision duquel l'enquête publique s'est achevée fin 2017.

• Dans son rapport, et malgré les nombreux avis du public, le commissaire-enquêteur n'a rien trouvé d'anormal à la présence cinq fois répétée, dans le texte de ce nouveau SCoT, de l'expression « n'est pas rédhibitoire » appliquée aux dispositions de protection (ZNIEFF, ZICO, ZPS, NATURA 2000, BIOCORRIDOR, TRAME VERTE ET BLEUE) qui s'opposent à toute atteinte du Bois du Roi du fait de l'ouverture de carrières de silice. L'insistance des rédacteurs sur l'importance de ce matériau montre irréfutablement que les « porteurs du projet Ecopôle » sont constamment intervenus tant auprès du bureau d'études qu'auprès des conseillers communautaires tout au long du processus de révision de ce document qui s'imposera aux communes, essentiellement la commune de Péroy les Gombries pour la rédaction de son nouveau PLU.

Il décrit les actions qui ont été conduites par les membres du bureau pour contrecarrer les menées des dirigeants des sociétés « Bois du Roi paysagé » et EACM :

*** Etablissement et envoi de dossiers complets :**

- au Ministre de l'Ecologie,
- à l'Agence de l'Eau, Seine-Normandie.

*** Envoi de lettres dans le cadre de suivi de dossiers :**

- à la Conseillère régionale, Fatima MASSAU,
- au Parc naturel régional Oise-Pays de France,
- aux Conseillers municipaux de Péroy les Gombries,
- au Député de l'Oise, Pierre VATIN,
- à la Députée au Parlement européen, commission de l'environnement, Sylvie GODDYN.

*** Participation à la journée du ROSO, le 14 octobre 2017, à Ormoy-Villers au cours de laquelle deux brochures :**

- a/ « Quelques vérités sur le découpage de la zone NATURA 2000 en 2005 »
- b/ « Quelques vérités sur les pollutions à attendre de l'Ecopôle »

ont été présentées et remises :

- à Maître Marie-Pierre ABIVEN qui nous a conduits à la victoire dans nos luttes judiciaires,
- à **Pierre VATIN, Député,**
- à Jean-Paul LETOURNEUR, Conseiller départemental,
- au représentant du Préfet pour les services des territoires

*** Participation au forum des associations à Nanteui le Haudouin le samedi 9 septembre** journée pendant laquelle nous avons tenu un stand et recueilli plusieurs adhésions.

* **Participation à l'enquête publique sur le renouvellement de la charte du PNR, en mars 2017 par la production d'un mémoire appelant à l'extension dudit Parc Régional sur le Bois du Roi.**

* **Participation à l'enquête publique sur la révision du SCOT par la production d'un mémoire très complet, démontrant l'ingérence du porteur de projet Écopôle dans la rédaction du texte, d'une part, et par la rencontre du commissaire-enquêteur d'autre part.**

Pour conclure son rapport, le Président insiste sur la fragilité des succès de l'Association en regard de l'acharnement inouï **des dirigeants des sociétés Bois du Roi Paysagé et EACM qui ont réussi à s'immiscer profondément dans le cursus de** révision du SCOT et à y faire inscrire des propositions appelant les maires à une véritable désobéissance écologique devant les demandes d'ouverture de carrières de silice. Les maires visés étant évidemment ceux de Péroy les Gombries et Ormoy-Villers.

En conséquence, le Président demande à l'assemblée de l'autoriser :

- 1/ à l'engager dans un recours collectif devant le Tribunal administratif, en liaison avec le ROSO, la SAFHEC, CREPY-ENVIRONNEMENT et toute autre association contre le nouveau SCoT si celui-ci était voté en l'état par la CCPV,

- 2/ à l'engager dans un recours collectif devant le Tribunal administratif, en liaison avec le ROSO, la SAFHEC et toute autre association contre le projet de mise à 2x2 voies de la RD 1330 en ce qu'il méconnaît les obligations de création de « passages à faune ». Valois-Environnement, dans son combat pour le Bois du Roi, est engagé dans la préservation du biocorridor liant les forêts d'Halatte, d'Ermenonville et de Retz et ne peut rester à l'écart de cette nouvelle lutte.

Après délibération, l'assemblée approuve à l'unanimité le rapport d'activité du Président pour 2017. Elle l'autorise à engager l'association dans les deux recours devant le tribunal administratif cités ci-dessus.

La Vice-Présidente, Madame Claire VANTROYS, prend la parole pour exposer un moyen de lutte contre le SCoT 2017 en ce qu'il ne peut être moins protecteur de l'environnement que ne l'était le SCoT DE 2011. il s'agit du principe de « non-régression » reconnu par la jurisprudence.

Une fiche très détaillée nous a été transmise par l'association Picardie-Nature ; cette nouvelle piste va être explorée, notamment auprès de notre avocate. Il est évident que le nouveau SCoT, révisé sous la contrainte exercée par l'Écopôle, est « moins protecteur » de l'environnement que le précédent.

La Trésorière, Madame Christiane GOLAB, précise que l'avoir de l'association s'élève à 5 768,92 euros et que 30 adhérents sont à jour de leur cotisation.

Plusieurs adhérents soulèvent alors la question du montant de la cotisation fixée à 20 euros depuis plusieurs années ; pour augmenter le nombre d'adhérents, et donc la représentativité de Valois-Environnement, ils proposent de la fixer à 5 euros (cinq euros). Une seule personne ayant exprimé son opposition à cette mesure, elle est adoptée pour 2018.

Le Secrétaire, Monsieur Philippe SIQUIER, rappelle que les deux grands thèmes de la lutte contre le SCoT 2017, la préservation de la ressource en eau et la protection des biocorridors ont été retenus par les services de l'État (Préfet) dans son mémoire édité pour l'enquête publique. Valois-Environnement ne va pas à contre-courant, bien au contraire !

Il précise encore que les communes qui ont pris une délibération hostile au projet Écopôle, ou émis un avis défavorable, sont maintenant au nombre de dix (au moins) : Auger Saint Vincent, Boissy-Fresnoy, Crépy en Valois, Duvy, Levignen, Nanteuil le Haudouin, Ormoy-Villers, Séry-Magneval, Vaumoise, Villers Saint Genest et représentent 24 147 habitants sur 54 784 soit 44 %. En bon démocrate, Monsieur le Président de la CCPV serait bien avisé de tenir compte de ce nombre, même, et surtout, si Monsieur le Commissaire-Enquêteur l'a ignoré, préférant chanter les louanges du « porteur de projet Écopôle » un « industriel tenace et déterminé ».

Il indique que le ROSO offre les services d'une stagiaire : celle-ci pourra se consacrer au plus large inventaire possible des chemins publics sillonnant le Bois du Roi de manière à éditer un plan pour les randonneurs.

Il est décidé à l'unanimité d'adhérer à la fédération **France-Nature-Environnement**.

Le Président remercie tous les intervenants et propose de passer au vote pour le renouvellement du Conseil d'Administration :

Ont été élus à l'unanimité et à main levée :

Madame CHAMARD Marie-Claire
Madame GOLAB Christiane
Monsieur KIEPFERLÉ Jean-Claude
Monsieur SANTOS Gabino
Monsieur SIQUIER Philippe
Madame VANTROYS Claire.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11 h 45.

Fait à Péroy les Gombries, le 19 février 2018 :
Le Président Gabino SANTOS